

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

**VOLET 2 – SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET
RÉGIONAL DES MRC**

Rapport d'activités
1er avril au 31 décembre 2020



Adopté le 24 mars 2021



TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction.....	2
1.1	Fonds Régions et Ruralité.....	2
1.2	Répartition du fonds selon les priorités d'intervention.....	4
1.3	Description sommaire des activités.....	5
2	Conclusion	6

1 Introduction

1.1 Fonds Régions et Ruralité

En 2020, l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 2, est intervenue entre la MRC de La Rivière-du-Nord (MRC RDN) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), par laquelle la MRC RDN affecte la partie du fonds que lui délègue la ministre, au financement de toute mesure de développement local et régional priorisé par le Conseil de la MRC.

Par ailleurs, cette entente prévoit que le Conseil de la MRC adopte ses priorités d'intervention, sa Politique de soutien aux projets structurants visant l'amélioration des milieux de vie ainsi que sa Politique de soutien aux entreprises. Les priorités d'intervention adoptées par le Conseil de la MRC pour l'année 2020-2021 étaient les suivantes (résolution 10054-20) :

- Poursuivre la mise en œuvre d'un cadre de gestion moderne fondé sur des valeurs d'intégrité, de transparence et de reddition de comptes;
- Consolider le rôle de la MRC en matière de planification de l'aménagement et de développement durable de son territoire;
 - Poursuivre la révision du schéma d'aménagement et de développement;
 - Collaborer à la mise en œuvre du PGMR;
 - Assurer une bonne mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière incendie;
 - Coordonner la mise en œuvre du PDZA.
- Poursuivre la mise à jour des pratiques communicationnelles et numériques;
- Continuer à soutenir les municipalités locales en expertise professionnelle et par le partage de services;
- Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie innovante de positionnement économique pour permettre à la MRC de La Rivière-du-Nord de se démarquer à l'échelle nord-américaine, développer un plan de communication auprès des entrepreneurs et maintenir son soutien aux entreprises et à l'entrepreneurship;
- Favoriser l'émergence de projets structurants pour améliorer la qualité de vie des citoyens selon les principes du développement durable;
- Poursuivre le soutien aux initiatives supralocales en matière culturelle et sportive;
- Participer au maintien de l'intégrité et au développement du Parc Linéaire;



- Poursuivre la réalisation d'ententes conjointes avec les M/O du gouvernement du Québec.

Le présent rapport d'activités couvre la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2020. Le territoire d'application comporte les villes et municipalités constituantes de la MRC RDN, soient :

- Ville de Prévost;
- Ville de Saint-Colomban;
- Municipalité de Saint-Hippolyte;
- Ville de Saint-Jérôme;
- Municipalité de Sainte-Sophie.

1.2 Répartition du fonds selon les priorités d'intervention

Le montant reçu par la MRC RDN pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2020 a permis de soutenir les mesures de développement suivantes :

Priorité d'intervention	Montant versé
Poursuivre la mise en œuvre d'un cadre de gestion moderne	s/o
Consolider le rôle de la MRC en matière de planification de l'aménagement et de développement durable de son territoire	15 248 \$
Poursuivre la mise à jour des pratiques communicationnelles et numériques	s/o
Continuer à soutenir les municipalités locales en expertise professionnelle et le partage de services	s/o
Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie innovante de positionnement économique	21 611 \$
Favoriser l'émergence de projets structurants pour améliorer la qualité de vie des citoyens et de projets mobilisateurs à rayonnement MRC	3 000 \$
Poursuivre le soutien aux initiatives supralocales en matière culturelle et sportive	771 667 \$
Participer au maintien de l'intégrité et au développement du Parc Linéaire	s/o
Poursuivre la réalisation d'ententes conjointes avec les M/O du gouvernement du Québec	53 864 \$
TOTAL	865 390 \$



1.3 Description sommaire des activités

Consolider le rôle de la MRC en matière de planification de l'aménagement et de développement durable de son territoire

- Mise en œuvre du PGMR et cotisation à Réseau environnement (15 248 \$).

Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie innovante de positionnement économique

- Services professionnels en développement économique (21 611 \$).

Favoriser l'émergence de projets structurants pour améliorer la qualité de vie des citoyens

- Contributions diverses à des organismes (3 000 \$).

Poursuivre le soutien aux initiatives supralocales en matière culturelle et sportive

- Contribution à Diffusion En Scène (271 667 \$);
- Contribution à la Régie du Parc régional (400 000 \$);
- Contribution au MAC LAU (100 000 \$).

Poursuivre la réalisation d'ententes conjointes avec les M/O du gouvernement du Québec

- Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides (CDESL) – entente sectorielle (34 408 \$);
- Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPÉRL) – entente sectorielle (14 456 \$);
- Film Laurentides – entente sectorielle (5 000 \$).



2 Conclusion

Durant cette période, le FRR a donc permis à la MRC RDN de renforcer son rôle en matière d'aménagement et de développement, de poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie de positionnement économique, d'améliorer la qualité de vie des citoyens via des projets spécifiques et de contribuer à des initiatives supralocales et des ententes sectorielles.

La MRC de La Rivière-du-Nord accomplit pleinement ses responsabilités en matière de développement local et régional et met tout en œuvre afin de permettre l'émergence de changements durables pour la collectivité.